



Le Plessis-Pâté

DECISION DU MAIRE N°D055-2026

DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE SERVICES POUR LE DROIT D'UTILISATION DE LA SOLUTION LOGICIELLE EN GESTION FINANCIERE AVEC BERGER-LEVRAULT

FIN/CLD

Le Maire du Plessis-Pâté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22,

VU la délibération n°24 du Conseil Municipal en date du 23 mars 2026 déléguant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22,

VU la décision municipale n°D043-2025 du 5 juin 2025 relative à la signature d'un contrat de services pour le droit d'utilisation de la solution logicielle en gestion financière avec Berger-Levrault SAS,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER un avenant au contrat de services avec la société BERGER-LEVRAULT SAS, dont le siège social est sis 892 rue Yves Kermen – 92100 Boulogne-Billancourt, pour passer du pack Avancé au pack Complet afin d'ajouter le module « subventions » à la solution logicielle de gestion financière en mode SAAS nommée WeSedit.GF.

Article 2 : DIT que l'abonnement annuel augmente de 690 € HT en passant du Pack Avancé à 10 970 € HT au Pack Complet à 11 660 € HT. Le forfait démarrage/formation du nouveau module « subventions » s'élève à 4 360 € HT, payé une seule fois.

Les crédits afférents sont prévus à l'article 65818 du budget principal.

Article 3 : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de PALAISEAU ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS.

Fait au PLESSIS-PATE, le 31 juillet 2026

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Pour le Maire empêché

L'Adjoint au Maire délégué
Patrick RETEAU



REÇU EN PREFECTURE

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 59 01 le 31/07/2026

Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

Application agréée E-legalite.com

21_DR-091-219104940-20260731-D055_2026-R